

SÉANCE ORDINAIRE Du 4 avril 2016

* * * *

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 mars 2016

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 14 mars 2016.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que l'affectation du résultat 2016 d'un montant de 814 010.84€ à reprendre au budget primitif 2016 soit la suivante :

Résultat à affecter	814 010.84 €
Solde d'exécution d'investissement	
Ligne 001 déficit d'investissement D 0001	- 34 755.80 €
Solde Reste à réaliser d'investissement	-109 897.52 €
Excédent total de financement	-144 653.32 €
Affectation réserve R 1068 en Investissement	144 653.32 €
Report en fonctionnement R002	669 357.52 €

L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2016

FONCTIONNEMENT			
Recettes	Recettes avec Excédent	Dépenses	Différence
945 009.40 €	1 614 366.92€	1 182 031.71 €	432 335.21 €

INVESTISSEMENT			
	Recettes	Dépenses	Différence
	633 917.26 €	524 019.74 €	109 897.52 €
RAR 2015			
	Recettes	Dépenses	Différence
	43 696.41 €	153 593.93 €	-109 897.52 €
TOTAL INVESTISSEMENT	677 613.67 €	677.613.67 €	€

FIXATION DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2016

Après avoir présenté le budget, Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal soit de maintenir les taux identiques aux années passées, soit d'augmenter ou de diminuer les taux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales

- Décide à 11 voix pour (dont 1 pouvoir), 2 voix contre et une abstention de maintenir les taux de référence communaux de l'année 2015 et donc de retenir les taux suivants :

Taux de TAXE D'HABITATION	17.15 %	pour un produit de	212 146 €
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	16.91 %	pour un produit de	142 433 €
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BÂTI	52.98 %	pour un produit de	48 742 €
Taux de CFE	0.000 %	pour un produit de	0 €

APPROBATION DU BUDGET 2016

Après avoir présenté le budget et voté les taux des contributions directes, le budget est donc arrêté à 12 voix pour (dont 1 pouvoir) et 2 abstentions :

- en fonctionnement à la somme de **1 182 031.71 €** en dépenses et de **1 614 366.92 €** en recettes
- en investissement, en équilibre à la somme de **677 613.67 €**

**RENOUVELLEMENT POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF
CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-
CAE)**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de renouveler le poste d'adjoint d'animation dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée de 6 mois du 4 mai 2015 au 3 novembre 2016.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 25.20/35ème
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC, actuellement 9.67 € brut horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2017

Monsieur le Maire, ainsi que les membres du conseil municipal, ont désigné par tirage au sort trois personnes Il s'agit de :

- HUYN François né le 08/08/1972 domicilié 2830 route de Becquigny
- VINCENT Zoé née le 10/10/1976 domiciliée 321 Route de Beaudouville
- CREVEL Eric né le 16/09/1970 domicilié 2340 Route de Becquigny

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.